



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**CONCOURS SUR ÉPREUVES PROFESSIONNELLES
POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR PRINCIPAL
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES**

SESSION 2008

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1 DU 16 SEPTEMBRE 2008

***ÉTUDE D'UN DOSSIER À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL EN RELATION AVEC LES
ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES
TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE
L'INDUSTRIE ET DES MINES***

(Durée : 4 heures - Coefficient : 2)

(TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 6 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE)

ÉTUDE D'UN DOSSIER

Session 2008

Concours Technicien Supérieur Principal de l'Industrie et des Mines



A partir des documents joints, vous rédigerez une note de synthèse, en quatre pages environ, présentant les enjeux du Grenelle de l'Environnement et les principales mesures proposées par chacun des groupes de travail et des ateliers intergroupes qui ont rassemblé l'ensemble des acteurs du développement durable répartis en 5 collèges : l'État, les collectivités locales, les ONG, les employés et les salariés.

Vous vous attacherez en particulier à présenter, parmi les principales mesures proposées, celles relevant plus directement des différents domaines de compétences des DRIRE.

Vous mentionnerez ce qui, de votre point de vue, devrait être entrepris à tous niveaux pour que ces mesures puissent s'appliquer de manière concrète sur le territoire national.

En conclusion, vous évoquerez les actions que la France pourrait conduire pour convaincre la communauté internationale d'adhérer à la démarche ainsi engagée.

Documents joints :

42 pages

Synthèses et principales mesures proposées par les 6 groupes de travail et les 2 ateliers intergroupes du Grenelle de l'Environnement.